




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111212-18029-DE-1-1_0
Date de signature : 13/12/11
Date de réception : mardi 13 décembre 2011
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.1306

Séance publique du

12 décembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE LA DETTE DE MADAME BLANC ÉMISE PAR SES HÉRITIERS.

Le 12/12/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 6 décembre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Catherine SILVESTRE, M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Alexandre GALLESE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Eric CHEVALIER, Mme Reine MERGER à Mme Charlotte BENON

Excusés sans pouvoir :

Mme Danièle BRUNET, M. André GUINDE, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Arlette OLLIVIER, M. Victor TONIN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Sécurité & Services aux Publics

Service Gestion de l'Espace Public

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12/12/11

RAPPORTEUR : M. Jules SUSINI

-

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE LA DETTE DE MADAME BLANC ÉMISE PAR SES HÉRITIERS. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Madame Carole Blanc bénéficiait de 2004 à 2010 d'un Arrêté d'Occupation Temporaire du Domaine Public pour l'installation d'un kiosque de petite restauration sur le Domaine Public.

En tant qu'exploitant du kiosque dénommé « le Pagnol » situé 6 avenue Marcel Pagnol en notre commune, elle s'acquittait chaque année du droit de place correspondant, conformément à la délibération annuelle portant fixation des tarifs et droits divers.

En 2009, Madame Carole BLANC rencontra de graves difficultés financières. Par voie de conséquence, elle décida en 2010 de cesser son activité et de revendre son kiosque.

Compte tenu des difficultés ainsi rencontrées, Madame Carole BLANC n'a pas pu régler ses droits de place correspondant à l'année 2009. Après diverses relances, un titre de recettes exécutoire a donc été émis par la Ville, pour un montant de 3 581,85 euros, auquel s'ajoutent des frais de poursuite d'un montant de 106,97 euros., soit un total de 3 688,82 euros.

Madame BLANC s'est acquittée depuis de la somme de 2 033 euros.

A ce jour, l'analyse financière fournie par Monsieur le Trésorier Municipal fait apparaître un solde débiteur de 1 655,82 euros au titre de la taxe d'emplacement de 2009.

Madame Carole BLANC est aujourd'hui décédée, à l'âge de 54 ans. Ses héritiers Jérôme et Justine FERACCI, en situation de précarité, ne peuvent pas faire face aux dettes de leur défunte mère. Ils

demandent donc à la Ville, un recours gracieux exceptionnel du restant dû de ladite taxe afin de les libérer de ce fardeau qui ajoute à leur tristesse une amertume considérable.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** la remise gracieuse de la dette de Madame Carole BLANC, et par voie de succession de ses héritiers, d'un montant de 1 655,82 euros au titre de la redevance d'Occupation du Domaine Public de 2009.

2011.1306 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE LA DETTE DE MADAME BLANC ÉMISE PAR SES HÉRITIERS.

Présents et représentés	: 50
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 décembre 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**